

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 21/09/2022

Ordre du jour :

- Proposition de mise en vente de l'immeuble de l'ancienne mairie situé à 367 rue du village
- Proposition d'augmentation du prix du kW pour la location du Foyer Rural jusqu'au 1er janvier 2023
- Convention de location du Foyer Rural à la Chorale « Le Bin's Band »
- Questions diverses

Déroulement de la séance :

La séance commence à 20h30.

L'ensemble du Conseil est présent pour cette séance.

Le premier point abordé, non prévu à l'ordre du jour, concerne l'éclairage du haut du village et fait suite aux précédentes décisions du Conseil Municipal.

Pour rappel, le Conseil avait décidé lors de ses précédentes séances la réduction du temps d'éclairage public dans un souci à la fois d'économie d'énergie et de diminution de la pollution lumineuse, un sujet de plus en plus d'actualité voire désormais une priorité nationale.

Suite au souhait du Gindreau de voir l'éclairage se poursuivre dans sa rue, une solution possible avait été trouvée, consistant à étudier l'ouverture d'une troisième ligne d'éclairage concernant uniquement trois lampadaires de la Rue du Gindreau.

Cette étude ayant été réalisée, il s'avère que ce branchement différencié est possible pour un coût de 3031€ avec 1066€ de subventions, soit 1965€ à charge pour la commune, avec 600 € de frais d'étude à régler dans tous les cas.

L'enjeu s'élève donc à 1365€.

En comparant ce prix avec le surcoût des 17 lampadaires restant inutilement allumés, on peut calculer qu'une telle somme serait amortie en 5 ans au tarif actuel de l'électricité.

La proposition du Maire est donc d'aller au bout de cette démarche.

Le Conseil s'y montre favorable à la majorité, avec une abstention.

Retour à l'ordre du jour, avec la proposition de vente de l'immeuble de l'ancienne mairie.

Les points motivant cette proposition sont multiples :

- État général du bâtiment : vétusté, électricité non conforme (risque pénal), système de chauffage obsolète (fuel) et chaudière HS, passoire énergétique (interdiction de location en 2025).

Une étude du Grand Cahors révèle que le coût des travaux nécessaires à la rénovation énergétique du bâtiment (isolation + chauffage) s'élèverait à 70 000€.

- Impossibilité financière pour la commune de faire des travaux : état de l'endettement, pas de capacité de nouvel emprunt avant 2027, pas de capacité d'autofinancement.
- Besoins d'investissement : entretien et réparations sur les trois autres logements communaux, restauration du retable de l'église, remise en état de certains chemins communaux, plan de lutte contre les incendies (actuellement non conforme).

Une estimation immobilière fait état d'une valeur de 105 000 à 120 000€ pour cet immeuble.

Le propriétaire a obligation de proposer l'achat en priorité au locataire à un prix plus avantageux que l'estimation. La proposition du Maire sur ce sujet serait un prix de vente de 100 000€.

Le Conseil doit prendre deux décisions : sur le principe de la vente et sur son prix.

Après délibérations, les résultats des votes sont les suivants :

Principe de la vente : 1 abstention, 1 contre. Proposition adoptée à la majorité.

Prix de vente : 2 abstentions. Proposition adoptée à la majorité.

Suite à ces votes il est acté que la municipalité procède à la dénonciation du bail de location de l'immeuble, lequel arrivera à échéance le 31 mars 2023, afin de rendre le bien disponible à la vente. Il est convenu d'autre part que la municipalité appuie les recherches de logement de la locataire au cas où celle-ci ne relèverait pas la proposition d'achat qui lui sera adressée.

Le point suivant concerne la convention de location du Foyer Rural à la Chorale « Le Bin's Band ».

Cette chorale, par un courrier adressé à la Mairie, manifeste son souhait de faire usage de notre salle des fêtes pour ses séances hebdomadaire, le mardi soir, ainsi qu'un samedi par trimestre. La Maire propose, en se basant sur la consommation électrique de la salle, un forfait d'un coût de 30€ / mois.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Le dernier point abordé ce soir est la proposition d'augmentation du prix du kWh pour la location du Foyer Rural.

La proposition serait le passage de 20cts actuellement à 25cts, ce prix pouvant être revu au 1er janvier en fonction des augmentations à venir.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Après les questions diverses, la séance prend fin aux environs de 22h.

Le Maire
Pascal CORNIOT



MAIRIE DE ST-MARD
46150 (LOT)